



**POLE TECHNIQUE  
ESPACES PUBLICS**

**POINT INFORMATION A DATE**

**En vertu des arrêtés municipaux du 27/11/2024**

**CIRCULATION - STATIONNEMENT**

**Secteur Centre / Le Port**

**RUE ALFRED ROTH**

- du 28/11/2024 au 03/01/2025, Le stationnement sera interdit au droit du n° 34.
- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales du 28/11/2024 au 03/01/2025, Emprise sur le trottoir et la chaussée.
- occupation du domaine public Surface occupée : 15 m<sup>2</sup>

Le stationnement des véhicules est interdit . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----

**stationnement**

**Secteur Nord / Gare**

**RUE OLIVIER DE CLISSON**

**6bis RUE OLIVIER DE CLISSON , pour une manutention d'archives à évacuer** • du 10/12/2024 au 12/12/2024, Réservation de deux places de stationnement , au droit du N°6 BIS

Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé  
- avec prestations municipales ■ Nombre de places réservées : 2

Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

----